

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance 2011-09 du 10 novembre 2011  
DE LA COMMUNE de DUN LE POELIER 36210

DEPARTEMENT

INDRE

L'an DEUX MILLE ONZE

et le DIX NOVEMBRE

à DIX NEUF HEURES

NOMBRES DE MEMBRES

Affiliés au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	9	9

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : Monsieur FAUCHER Pierre, Maire.

**Présents** : MM/ GAUCHER - DEDION – FAUCHER – VILLERETTE – CAUCHON Jean – Melle NICAUD Michèle - M. CAUCHON Claude

**Absents** : Mme JOURDANT Dominique ayant donné pouvoir à Mr FAUCHER Pierre, Mr CAMUS Jean-Marc ayant donné pouvoir à Mr DEDION Sébastien.

A (ont) été nommé(e)s secrétaire(s) : M.DEDION Sébastien

Date de la convocation

03 novembre 2011

Date d'affichage

03 novembre 2011

**LA GRANDE VITESSE POUR L'INDRE**

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris – Orléans – Clermont – Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert particulièrement au Sud de l'Indre.

C'est pourquoi, la Commune de Dun-le-Poëlier, réunie en Conseil, s'associe au travail réalisé par le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.

- la confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.

- la prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.

-l'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges-Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges-Poitiers.

-l'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

Fait et délibéré en mairie, les jours mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Pierre FAUCHER